

Oui à l'Aleca, mais pas maintenant



Par Houcine Ben Achour

L'Aleca (Accord de libre échange complet et approfondi), on n'y échappera pas. C'est inéluctable car il est inimaginable de laisser l'intégration économique du pays à l'échelle mondiale en plein milieu du gué en se suffisant d'un avatar de libre échange réduit au seul secteur industriel et laissant hors du champ concurrentiel un énorme pan de l'activité économique qui contribue à environ 75% du PIB. Certes, tout changement, de quelque nature qu'il soit, suscite des craintes et appréhensions, même si les bénéfices qu'on peut en tirer sont conséquents. Celui qui n'ose rien, n'a rien, dit justement l'adage.

Et si aujourd'hui, plusieurs voix s'élèvent pour refuser ou dénoncer tout projet d'Aleca avec l'Union européenne (UE), voix qui semblent trouver de plus en plus d'oreilles complaisantes sinon séduites, c'est que le débat sur les enjeux d'un tel accord n'a pas été engagé avec sérieux et lucidité, mais avec des présupposés clairement nihilistes où les raccourcis les plus sordides ont été empruntés assimilant l'intégration économique du pays à une perte de souveraineté, à un démantèlement programmé de plusieurs secteurs d'activité ou encore à un bradage du tissu productif du pays.

Curieusement, c'est cette ambiance qui a prévalu en 1993 lors de l'instauration de la convertibilité courante du dinar. Plusieurs voix avaient prédit une catastrophe économique avec la dégringolade que subira la monnaie nationale. Il n'en fut rien.

C'est d'ailleurs cette même atmosphère qui a prévalu lors de la signature en 1995 de l'Accord d'association et de partenariat avec l'Union européenne menant, au bout d'une période transitoire d'une douzaine d'années, à l'instauration d'un libre échange industriel entre la Tunisie et l'UE, débarrassé de toute barrière tarifaire. Que n'a-t-on prédit à l'époque sur l'avenir de l'industrie tunisienne. On s'alarmait

de l'imminente disparition de centaines d'entreprises industrielles, de la perte de dizaines de milliers d'emploi, du développement de la précarité et de l'essor de la pauvreté. Aujourd'hui, ce sont les mêmes raisons qui sont invoquées pour remettre en cause le projet d'Aleca avec l'UE qui, il convient de le rappeler, était inscrit en filigrane de l'accord de 1995. Il constituait en quelque sorte son prolongement. On agite l'épouvantail de l'effondrement d'activités clés de l'économie tunisienne, particulièrement l'agriculture, de la remontée du chômage, du creusement des disparités régionales, etc. Et comme cela ne semble pas suffire, on tente d'aller encore plus loin en n'hésitant pas à remettre en cause l'Accord de libre échange industriel avec l'Union européenne de 1995 en distillant l'idée que la révolte de janvier 2011 en est la conséquence.

L'Accord d'association et de partenariat avec l'UE aurait-il été si catastrophique que ne le laisse penser les opposants au projet d'Aleca ? Rien n'est moins sûr. Plusieurs données tendent à montrer que l'Accord de libre échange a, au contraire, permis un développement de l'industrie du pays. Durant la période de démantèlement des barrières tarifaires, entre 1998 et 2010, le nombre des entreprises industrielles a augmenté de 35%. On a recensé plus de 21.000 créations nettes d'entreprises industrielles au cours de cette décennie. Le nombre d'entreprises à participation étrangère a triplé au cours de cette période et le nombre d'entreprises non-résidentes a été multiplié par 6. L'emploi salarié dans le secteur industriel est passé de 312.000 en 1998 à plus de 458.000 en 2010. Manifestement, le démantèlement programmé du tissu industriel du pays n'a pas eu lieu.

Et ce n'est pas tout. Le volume d'échanges de biens entre la Tunisie et l'UE est passé de 13 milliards de dinars en 1998 à plus de 39 milliards de dinars en 2008, alors que le déficit de la balance commerciale est demeuré, bon an, mal an, dans une fourchette de 2-3 milliards de dinars durant cette période. Quant à l'endettement du pays, il ne s'est pas creusé. Selon les statistiques de la Banque centrale de Tunisie, le taux d'endettement est passé de 46,8% à 42,6% au cours du démantèlement. D'autre part, on aurait pu craindre que le démantèlement tarifaire n'ait un important impact sur les recettes du budget de l'Etat et ne provoque en conséquence un creusement du déficit budgétaire. Cela aussi ne s'est

pas produit. A la veille du démantèlement total des tarifs douaniers pour les produits industriels, le déficit du budget de l'Etat n'équivalait qu'à 2,5% du PIB.

Si tout cela porte à croire que l'Accord d'association avec l'Union européenne est un échec. Sa réussite tiendrait certainement du miracle.

A ce stade, il serait opportun de s'interroger non pas sur le bilan de l'accord de libre échange de 1995, mais de poser la question suivante : que serait devenue l'économie du pays sans cet accord ? Malheureusement, cela est impossible à matérialiser, encore moins à quantifier.

La libéralisation du marché des produits de l'agriculture et de la pêche, comme celui de certaines activités de services peut constituer une opportunité d'améliorer sensiblement le rendement de ces secteurs et branches d'activités.

Il ne faut pas se bercer d'illusions, la Tunisie est un pays qui demeurera pour longtemps structurellement importateur de produits agricoles de base. Les bouleversements climatiques qui se profilent, conjugués à sa position géo-climatique, en zone semi-aride, fragilise ses perspectives de développement agricole compte tenu de l'évolution de ses ressources hydrauliques. L'agriculture se nourrit d'eau. En matière de production céréalière, la Tunisie est structurellement dépendante des importations. En matière de culture maraîchère, quel opérateur assez fou oserait importer de la tomate d'Espagne, des melons de France ou des raisins d'Italie? A ce niveau, le pays demeure encore largement compétitif.

Au niveau de l'élevage, un démantèlement des barrières tarifaires des intrants nécessaires à cette filière constitue une opportunité de gagner en rendement et en revenu. A ce stade, on peut multiplier les exemples d'opportunités que peut offrir un Aleca minutieusement préparé. Il est en effet hasardeux qu'on puisse se lancer dans des négociations sur un accord sur le libre échange dont les effets sur ses ressources budgétaires sont évidents alors qu'en même temps on ferraille pour réduire les déficits jumeaux de budget et de paiements courants. Il est aussi hasardeux, sinon inconséquent, de négocier un démantèlement tarifaire sur les produits agricoles alors que le pays est engagé dans une énorme opération de

recensement du secteur agricole dont les résultats pourraient fournir de meilleurs éléments de négociation.

Le pays tente de se relever avec toutes les peines du monde de la crise économique. L'Aleca ne peut constituer une priorité. Mais maintenant. Pas encore.